

Séance du jeudi 09 mars 2023

Membres

en exercice : 37

Date de la convocation: 03/03/2023

Présents : 25

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, Charles VALETTE, Magalie MOULIN

Représentés : Serge CHARPENAY par Anne-Marie MARION, Genevieve DUNY par Thierry MAILLET, Elisabeth FALGON par Françoise BENOIT, Martine IMBERT par Charles VALETTE, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Dominique TRIN par Christophe ROUX, Christian VIDAL par Dominique ALLIX

Absents : Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Claude MONCEAU, John SERROUL

Secrétaire de séance : Sébastien PRADIER

DE_2023_035 - Objet : Budget primitif 2023 du budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-2 et suivants,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-33 en date du 9 mars 2023 approuvant le compte de gestion 2022 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-34 en date du 9 mars 2023 approuvant le compte administratif et l'affectation de résultats 2022 du budget principal,

Vu la délibération n°2022-84 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 portant dissolution du budget annexe CIAS au 31 décembre 2022,

Monsieur le Président présente le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023,

Considérant que les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont à l'équilibre,

Considérant que les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont à l'équilibre,

Considérant que les recettes et les dépenses ont été évaluées de façon sincère,

Il est précisé que les résultats du budget annexe CIAS, dissout au 31 décembre 2022, sont intégrés au budget primitif 2023 du Budget principal, soit 2 211.66 € au 001 et - 11 955.15 € au 002.

Il est proposé d'approuver le budget primitif du budget principal comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5 240 534.22 €	5 240 534.22 €	2 837 539.20 €	2 837 539.20 €

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** le budget primitif 2023 du budget principal tel que présenté.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.



Fait et délibéré à Coucouron, le 9 mars 2023,
Le Président, Jacques GENEST